

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2020

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Auditorium - Orchestre national de Lyon et le fonds d'action Decitre pour l'année 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2020 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON - AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE FONDS D'ACTION DECITRE POUR L'ANNEE 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 220 000 spectateurs lors de la saison 2014-2015, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Au cours de l'année 2016, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Ainsi, plus de 190 concerts sont proposés au cours de la saison 2015-2016 et autant d'actions culturelles dont les Happy Days. Ces nouveaux rendez-vous festifs et originaux proposent de multiples événements allant du concert aux rencontres musicales, aux ateliers ou visites insolites de l'Auditorium.

Plusieurs acteurs importants sollicitent des partenariats avec la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon au long des différentes saisons artistiques.

Etablie à Lyon depuis 1907, la librairie Decitre est l'un des acteurs majeurs du monde du livre en région Rhône-Alpes. La récente création du Fonds d'action Decitre, agissant en faveur de la lecture et de l'écriture, majoritairement sur le territoire national mais également à l'étranger positionne aujourd'hui Decitre sur le champ de l'action culturelle et de la transmission.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et des retombées publicitaires, le fonds d'Action Decitre a manifesté son intérêt pour l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et souhaité être associée au plan promotionnel de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour l'année 2016.

Le Fonds d'Action Decitre a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant partenaire au cours de l'année 2016, selon les modalités suivantes :

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Le Fond d'action DECITRE	- Diffusion des programmes de saison dans ses 5 magasins du Rhône tout au long de l'année ainsi que les tracts, marque-pages et flyers mis à sa disposition.	- Inscription du logo du parrain sur ses supports de communication généraux (brochure de saison, Z card, site internet). - Mise à disposition de la salle en grande

	<ul style="list-style-type: none"> - Réservation d'un espace dans le magasin de la Part-Dieu en lien avec la programmation de l'Auditorium-ONL sur une sélection de 7 concerts définis dans la convention annexée. - Communication des informations relatives aux offres tarifaires spécifiques accordées par l'Auditorium-ONL pour l'année 2016 par voie d'affichage, d'écrans dans les magasins du Rhône, par insertion dans l'agenda et les newsletters mensuels – rubriques : partenaires, sur le site institutionnel DECITRE, rubrique : engagement culturel. - Transmission de la liste des inscrits aux rencontres culturelles littéraires à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. - Inscription du logo de l'Auditorium- Orchestre National de Lyon sur tous les supports de communication relatifs à ces événements. - Mise à disposition des vidéos réalisées lors de ces soirées rencontres pour une diffusion sur les différents supports de communication de l'Auditorium- Orchestre National de Lyon. 	<p>jauge de l'Auditorium de Lyon en bon ordre de marche selon un tarif spécifique pour 4 soirées « rencontre avec une personnalité littéraire », à hauteur de 5 000 € HT par soirée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du matériel d'enregistrement vidéo pour les rencontres avec les auteurs. - Communication des manifestations auprès de son public par voie de newsletters, site internet, réseaux sociaux, diffusion de flyers ou tracts à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. - Application du tarif réduit pour 50 places maximum aux titulaires de la carte DECITRE pour 8 concerts indiqués dans la convention annexée.
	<p>Valorisation : 105 500 € HT.</p>	<p>Valorisation : 105 500 € HT.</p>

Le parrainage correspondant à ce partenariat est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Fonds d'Action DECITRE, dans le cadre de l'année 2016, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN